

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf

Le : huit août

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Présents : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, N VARLEZ, P BRAUD, N BUJARD, J CHOLLET, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JM GIRARDEAU, JP LAMBERT, B LANAUD, V TOFFANO.

Absents : G.FALLOURD, L. SICOT.

Absents excusés : C. COLLIN (pouvoir à Alain RIFFAUD), B.PEYRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 août 2019

Secrétaire : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

N° 2019.06.01

NATURE : 3.2

OBJET : CESSIION IMMOBILIERE - BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE – NOUVELLE PROPOSITION

L'immeuble dit de l'ancienne Poste, cadastrée AR 1 et sis 1 Place André Guillot (bien étant dans le domaine privé communal donc aliénable et prescriptible) a été proposé à la vente à hauteur de 150 000 € net pour la commune par délibération du Conseil Municipal le 22 Juillet 2019.

Il est rappelé l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune afin de rationaliser la gestion du parc immobilier dans un contexte financier difficile.

Monsieur le maire rappelle que la commune gardera dans son patrimoine l'ancienne salle de tri et la cour donnant sur les Basses Rues ; pour ce faire une division parcellaire est nécessaire.

France domaine a été consultée et la commune est en attente de la réponse.

Suite à la réunion du 22 Juillet dernier, Monsieur Riffaud a donné proposition du prix fixé par le conseil municipal à l'acquéreur soit 150 000 €. Le futur acquéreur après discussion, a fait une proposition écrite d'achat à 130 000 € (cent trente mille euros). Le bureau a estimé qu'il était peut être préférable de baisser le prix à 130 000 € au vue des travaux pour réhabiliter le logement et des travaux d'acoustique à réaliser. D'autre part, il est rappelé que le futur acquéreur a un projet d'activité de services ce qui permettra de redynamiser le quartier.

Concernant les écritures patrimoniales pour une sortie partielle du bien, celles-ci feront l'objet d'une prochaine délibération avec ouverture de crédits budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **VENDRE** partiellement le bien sis 1 place André Guillot (cadastrée AR 1) dans les règles du droit civil régissant la cession immobilière après division parcellaire ;
- **FIXER** le prix de cession à la somme de 130 000 € (cent trente mille euros) net ;
- **DIRE** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **ACCEPTER** que les écritures patrimoniales liées à cette vente fassent l'objet d'une prochaine délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout acte relatif à la vente du bien.

Pour l'adoption : 16

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



(Et ont signé les membres présents)
Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,

Alain RIFFAUD.

Envoyé en préfecture le 19/08/2019

Reçu en préfecture le 19/08/2019

Affiché le

ID : 016-211600978-20190808-2019_06_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf

Le : huit août

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 19/08/2019

Reçu en préfecture le 19/08/2019

Affiché le

ID : 016-211600978-20190808-2019_06_02-DE

Nombre de Conseillers :

• En exercice : 19

• votant : 16

Présents : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, N VARLEZ, P BRAUD, N BUJARD, J CHOLLET, C CLERFEUILLE, M DEPOTOT, JM GIRARDEAU, JP LAMBERT, B LANAUD, V TOFFANO.

Absents : G.FALLOURD, L. SICOT.

Absents excusés : C. COLLIN (pouvoir à Alain RIFFAUD), B.PEYRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 août 2019

Secrétaire : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

N° 2019.06.02

NATURE : 8.9

OBJET : INVESTISSEMENT A LA MEDIATHEQUE : EQUIPEMENT INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES ET ACQUISITION DE MOBILIER – PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal de Cherves-Richemont a validé l'adhésion de la commune au réseau de lecture porté par Grand Cognac. La mise en œuvre de ce réseau suppose notamment que les médiathèques adhérentes soient toutes équipées des même logiciels métiers.

Or, l'ensemble du matériel informatique de notre médiathèque est vieillissant et ne répond pas forcément au minimum requis pour faire fonctionner correctement les logiciels métiers.

Il est donc proposé d'avancer de quelques mois l'acquisition du nouveau matériel.

Par ailleurs, ce projet s'accompagne de la mise en place d'un nouvel espace dédié aux jeux afin d'enrichir toujours plus l'offre de services.

Dans le cadre de ce projet, des contacts ont été pris en amont avec le Conseil Général et la DRAC pour bénéficier de leurs conseils et pour connaître les possibilités de financement.

Monsieur le maire présente le coût global du projet :

Dépenses

Informatique 4 803.80 € HT

Mobilier..... 2 509.21 € HT

Total : 7 313.01 € HT

Monsieur le maire présente le plan de financement :

Financiers	Montant des dépenses subventionnables	Taux	Subventions escomptées
Conseil Départemental	7 313.01 € HT	20 à 40%	2 925.20 € HT
Etat – DRAC DGD INFORMATIQUE	4 803.80 € HT	20 à 40%	1 921.52 € HT
Etat – DRAC DGD MOBILIER	2 509.21 € HT	20 à 40%	1 003.68 € HT
Autofinancement			1 462.61 € HT
TOTAL			7 313.01 € HT

Le projet étant avancé, les crédits n'ont pas été inscrits au budget principal ; il est nécessaire de prendre une décision modificative de la manière suivante :

2111 - 84 (Terrains nus) : - 7 500 €

2183 - 94 (Matériel informatique Médiathèque) : + 4 900 €

2184 - 94 (Mobilier Médiathèque) : + 2 600 €

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal de CHERVES RICHEMONT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **VALIDER** le projet et le plan de financement proposé ;

- **VALIDER** la décision modificative suivante :

2111 - 84 (Terrains nus) : - 7 500 €

2183 - 94 (Matériel informatique Médiathèque) : + 4 900 €

2184 - 94 (Mobilier Médiathèque) : + 2 600 €

Envoyé en préfecture le 19/08/2019

Reçu en préfecture le 19/08/2019

Affiché le

DC-016-21460978-20190808-2019_06_02-DE

- **SOLLICITER** la DRAC pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DGD 1ere fraction pour l'équipement informatique à hauteur de 20 à 40% de 4 803.80 € HT soit une subvention escomptée de 1 921.52 € ;
- **SOLLICITER** la DRAC pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la DGD 1ere fraction pour l'équipement mobilier à hauteur de 20 à 40% de 2 509.21 € HT soit une subvention escomptée de 1 003.68 € ;
- **SOLLICITER** le département de la Charente dans le cadre du plan de développement de la lecture publique – soutien en investissement aux bibliothèques pour l'équipement informatique et mobilier à hauteur de 20 à 40% de 7 313.01 € HT soit une subvention escomptée de 2 925.20 € ;
- **DEMANDER** à Monsieur le maire de préparer et signer les dossiers de demande de subventions ;
- **AUTORISER** Monsieur le maire à conclure et à signer les marchés publics correspondants au projet.

Pour l'adoption : 16

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,

Alain RIFFAUD.

